

QUE notwithstanding l'alinéa précédent, monsieur Pinault ait droit à des vacances annuelles payées dont la durée totale est de vingt-cinq jours ouvrables.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

46585

Gouvernement du Québec

### **Décret 588-2006, 28 juin 2006**

CONCERNANT la nomination de monsieur Maurice Boisvert comme sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Maurice Boisvert, sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 17 juillet 2006 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Maurice Boisvert et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

46586

Gouvernement du Québec

### **Décret 589-2006, 28 juin 2006**

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Savoie comme sous-ministre associée par intérim responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et secrétaire générale par intérim de la Commission des partenaires du marché du travail

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.R.Q., c. M-15.001) prévoit que le gouvernement nomme le secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail après avoir obtenu un avis formel de cette dernière et que le secrétaire général est aussi le sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec ;

ATTENDU QUE l'avis requis par la loi a été obtenu ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Dominique Savoie, sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée par intérim responsable d'Emploi-Québec à ce ministère et secrétaire générale par intérim de la Commission des partenaires du marché du travail, à compter du 17 juillet 2006 ;

QU'à ce titre, madame Dominique Savoie reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 550 \$.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

46587

Gouvernement du Québec

### **Décret 590-2006, 28 juin 2006**

CONCERNANT la nomination de madame Ginette Chenard comme déléguée du Québec à Atlanta, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement ;

ATTENDU QUE la Délégation du Québec à Atlanta a été établie par le décret numéro 1735-77 du 1<sup>er</sup> juin 1977 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un délégué du Québec à Atlanta ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :